



CONSEIL PORTUAIRE de LANTON

Réunion du 03 octobre 2024

La réunion du Conseil Portuaire de Lanton s'est tenue le 03 octobre 2024 à 10 heures à la Maison des associations de Lanton, sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PRESENTS	Jean GALAND Marie LARRUE Ludovic ORTIZ Le représentant de la Flotte Nord Bassin Le Président de l'Amicale des Pêcheurs Lantonnais Yannick SAVARIAUD Bernard BELIN	Jocelyne SARRAUTE Alain BOISSEAU - CNL Bernard DUTREUIL
EXCUSE(E)S	Laurent RAMBLA Clément HONORE	Béatrice AURIENTIS
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Arnaud COMBES - SMPBA Thierry DAVID - SMPBA Aurélie LECANU – SIBA Delphine CATHALA - DDTM Alizée BOURGES - CRCAA <u>Excusé(e)s :</u> Philippe SALVAGNAC - DDPP Olivier LABAN – CRCAA Matthieu CABAUSSEL - CRCAA Franck MAZEAS – PNMB		

Madame Marie LARRUE accueille et remercie l'ensemble des personnes présentes et leur souhaite la bienvenue.

Monsieur Jean GALAND remercie la ville de Lanton de recevoir les membres de l'assemblée et les personnes présentes. Après un tour de table de présentation, il ouvre la séance du premier Conseil Portuaire 2024 et donne ensuite la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

Ce dernier remercie les personnes présentes et excuse les personnes n'ayant pu être disponibles pour cette réunion.

Il commence ensuite la présentation de l'ordre du jour.

I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d’Arcachon

Ce premier point évoque les sept années d'existence du SMPBA.

Reconnu comme l'entité en charge de la gestion portuaire sur 16 ports du Bassin d'Arcachon, son fonctionnement est désormais pérennisé avec quelques adaptations des documents cadres (statuts, règlement intérieur, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux, formulaires...).

Après avoir mentionné le changement d'adresse du siège du Syndicat Mixte, un point est fait sur les mouvements de personnel et l'ajustement d'organisation, afin de faire face à son évolution et aux projets à venir tel que l'instruction du projet final du port à sec. Le nouvel organigramme est d'ailleurs présenté à l'assemblée.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d'occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires.

En 2024, 27 attributions de places à Lanton ont été réalisées sur liste d'attente, 12 à Fontainevieille, 10 à Cassy et 5 à Taussat. 451 personnes sont inscrites pour la commune de Lanton dont la plus ancienne est de 2007, permettant d'estimer la durée d'attente à 16 ans pour obtenir une place sur l'un des ports de Lanton.

La consultation pour la sécurité des ports lors des fêtes de fin d'année est lancée, pour une surveillance du 19 au 31 décembre de 22h à 6h, tout en évoquant la problématique de l'extinction de l'éclairage la nuit décidée par les communes pour des raisons d'économie d'énergie.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 1er décembre 2024. Pour rappel, ces démarches se font désormais de manière dématérialisée sur le portail Alizée.

L'assemblée est questionnée sur le maintien en 2025 de la production et la diffusion de stickers : Pas de contre-indication à mettre fin à cette prestation.

Cette année, il y a eu 103 demandes de manifestations sur l'ensemble des ports, essentiellement en période estivale, aucune sur Lanton.

Suite à la modification de l'arrêté portant autorisation et interdiction des véhicules nautiques motorisés (scooters des mers), la commune de Lanton se laisse la possibilité de modifier sa position si la fréquentation devait s'accroître sur les ports lantonais.

Diverses informations sont diffusées sur d'autres activités du SMPBA, notamment sur le nettoyage du plan d'eau au secteur de l'Aiguillon, des AOT terrestres à La Teste centre, le remplacement de balisage identitaire à Andernos-les-Bains ou l'expérimentation du Port à Sec.

II. Budget 2024 en cours

Un point est fait sur la situation budgétaire, en termes de recettes et de subventions perçues ou en cours d'instruction puis sur la station d'avitaillement de Fontainevieille, pour laquelle un débat s'est ouvert sur son accessibilité et sur la nécessité de maintenir la distribution de Gasoil (35L seulement en 2024). Il est proposé d'arrêter cette dernière.

Le Syndicat Mixte poursuit toujours ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations (Europe, région, Agence de l'eau, démarche « Port d'Avenir », etc...) pour la réalisation des projets envisagés comme la mise en place de corps-morts innovants, la construction d'un quai professionnel à Meyran Ouest ou la construction d'un port à sec, ...

Une présentation des budgets de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissement. En effet, le pourcentage de 98% du budget engagé montre que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

III. Tarification 2024 et 2025

Après en avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2024 à l'échelle de tout le périmètre puis plus particulièrement concernant les ports de Lanton.

Le nombre d'AOT sur Lanton en 2024 est de 583 pour le plan d'eau, 56 pour les places de passage, 37 sur liste d'attente et 27 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances de 508 k€.

Hormis les 5% d'augmentation, liés à la réalité économique, les principales propositions de modifications de la tarification 2025 sont présentées aux membres du Conseil Portuaire, dont notamment :

- L'augmentation de 5% pour les mouillages, en conséquence de la maintenance régulière liée à la politique sécuritaire « 0 sinistre ».
- Les revalorisations, entre autres, de 25€ pour la mise en sécurité d'un navire en situation illicite et de 20€ pour la surveillance des ports en fin d'année.
- La refacturation des taxes foncières pour les entreprises commerciales.
- La création d'une ligne de facturation pour les manifestations sur les ports afin de valoriser l'utilisation du Domaine Public Maritime, à l'instar de ce qui est fait par les communes.
- ...

Après avoir été présentée lors des Conseils Portuaires des six communes, cette tarification sera soumise au vote du Conseil Syndical le 13 décembre 2024.

IV. Travaux

Les travaux réalisés ou en cours :

Le remplacement du ponton de la traque B de Cassy, pour un coût de 130 K€.

Le désensablement des épis de protection à Cassy et Fontainevieille.

L'aménagement du parking à Cassy.

Le remplacement de 36 ML de ponton à Taussat.

Les travaux à venir :

La création d'un ponton d'accueil au port de Cassy.

L'aménagement des voiries et la réparation d'un quai professionnel à Cassy.

La réfection de la cale de mise à l'eau au port de Fontainevieille, à l'identique du port à sec de La Teste de Buch.

L'instruction du dossier des sanitaires de Fontainevieille touche à sa fin avec une version minimaliste du projet.

Les travaux entretien / maintenance :

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports de Lanton, 45 demandes ont été recensées, 29 sont actuellement terminées et 16 sont toujours en cours.

La réhabilitation des sanitaires à Cassy et Taussat pour un montant total de 40 K€.

La maintenance des bouées sur les corps-morts de Lanton par les agents du Syndicat Mixte pour un montant de 12.5K€.

Remplacement du cumulus du CNTC pour 4 K€.

Diverses interventions de maintenance sur l'ensemble des trois ports.

V. Dragage

Il est rappelé aux membres représentants du CLUPP du Conseil Portuaire qu'il est important d'apaiser les débats et d'être objectifs sur la responsabilité des institutions, notamment au regard de l'évolution fondamentale de l'espace naturel qu'est le Bassin d'Arcachon.

Le SMPBA et le SIBA reviennent sur le niveau d'envasement des ports du Nord Bassin jamais connu jusqu'à maintenant et sur les conditions multifactorielles de cette situation.

Des études de l'Ifremer constatent la forte augmentation de la sédimentation sur le Nord Bassin, liée aux conditions climatiques changeantes.

Le SIBA s'intéresse à d'autres solutions de désenvasement, comme l'intervention du navire « Le Charron » afin d'accentuer un effet de chasse à marée descendante. Le SMPBA a d'ailleurs déjà demandé l'intervention de ce dernier dans certains ports pour 2025.

Les élu(e)s entendent l'énervement et l'impatience de chacun concernant le dragage et s'efforcent de trouver des solutions intermédiaires et récurrentes, rappelant toutefois que l'on ne peut se soustraire aux délais et obligations réglementaires comme les études environnementales, loi sur l'eau, études d'impacts... sans oublier le contexte budgétaire.

VI. Questions diverses

- Le système d'évacuation des eaux noires et grises au port de Fontainevieille se fera par système de cassettes, à l'instar de Cassy et Taussat, avec rejet dans le réseau du SIBA.
- La demande d'intervention sur le balisage identitaire est actée par le SIBA mais sans pouvoir donner de délai car la priorisation est axée sur le balisage réglementaire et sécuritaire.
Le SMPBA prend en compte la demande de remise en place du balisage identitaire manquant au port de Cassy et prend attache auprès des usagers professionnels pour une mise en commun des compétences en vue d'une réalisation rapide.
- Le SMPBA confirme la possibilité d'obtention d'une place de passage à titre exceptionnel et de courte durée dans un autre port, sous certaines conditions et après validation du Directeur auprès des agents portuaires.
- Il est pris en compte les remarques sur le fonctionnement du clapet de l'écluse sur le vieux port de Taussat qui fera l'objet d'une vérification, rappelant que cette mesure a été prise afin de sécuriser les riverains.
- M. Ludovic ORTIZ sensibilise les élu(e)s sur les difficultés économiques que rencontrent les ostréiculteurs, ce qui risque d'entraîner à terme la disparition d'une partie de la profession.
- La demande de rehaussement du perré au vieux port de Taussat est notée. Cependant, au regard du budget, la priorisation des aménagements réalisés dans l'ensemble des ports gérés par le SMPBA étant axée sur le volet sécuritaire ne permettra pas de la prendre en compte.

Calendrier

- Le prochain CT-AOT aura lieu le vendredi 29 novembre 2024, parallèlement à la commission de cultures marines.
- Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 13 décembre, à Lanton.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean GALAND et Madame Marie LARRUE remercient l'ensemble des personnes pour leur écoute et leur participation, la séance est levée à 12h15.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean GALAND